



Que faire en cas d' harcellement par mon courtier d'assuarance

Par **bretez**, le 11/02/2008 à 08:47

bonjour

j'ai le dix octobre 2007 résilié tous mes contrats d'assurance auprès de mon courtier par lettre ar .

la date anniversaire 2tant le 1 janvier 2008 ce courrier est donc partis 2 mois et demi avant cette date.

a mon grand étonnement j'ai reçu une nouvelle carte verte de celui ci pour une nouvele année au début 2008 et une demande de paiement pour celle ci

j'ai donc renvoyer celle ci avec un courrier disant que je n'étais plus assuré chez eux.

j'ai demander a ma banque de suspendre les virement a cette assurance qui depuis me harcelle par courrier non recommandée me demandant des sommes exorbitantes a verser au plus vite.

que dois je faire porter plainte ? contre ce courtier

en vous remerciant par avance

MR BRETEZ

Par **jeetendra**, le 11/02/2008 à 12:05

bonjours, vous avez resilies dans les delais d'autant plus que vous bénéficiez de la loi CHATEL envoyez leur une lettre recommandée avec accusée de reception leur demandant de ne plus vous harceler par ecrit d'autant plus que les resiliations ont été faites en conformité

avec la loi article [fluo]L. 113-12, alinéa 2[/fluo] du Code des Assurances et de la loi [fluo]CHATEL du 28 juillet 2005[/fluo], qu'a défaut vous saisisirez le juge pour faire respecter votre bon droit, cordialement